

Réponse au vœu du Conseil d'arrondissement du 7^{ème} arrondissement, réuni en Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, relatif à un plan d'action pour améliorer la propreté des rues du 7^{ème} arrondissement adopté lors de la séance du jeudi 29 janvier 2015

Comme indiqué par Mao PENINO, Adjoint à la Maire de Paris, lors de sa rencontre avec le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 29 janvier 2015, l'amélioration de la propreté de la capitale est un enjeu prioritaire de la mandature. La Maire de Paris s'est engagée à renforcer les moyens dédiés à la propreté et des actions sont d'ores et déjà entreprises en ce sens.

Un travail global d'actions en faveur de la propreté est ainsi engagé, en lien avec les organisations syndicales, les Mairies d'arrondissement et les divisions locales de propreté, afin d'identifier et d'actionner les leviers qui permettront d'améliorer visiblement et rapidement la propreté de Paris (identification des points noirs, méthodes d'intervention, mécanisation, verbalisation...). Ce plan de renforcement de la propreté en cours vise notamment à prendre en compte les nouveaux espaces et les nouveaux usages de l'espace public.

Le renforcement des moyens et la réduction de la pénibilité à travers la mécanisation participeront à lutter contre l'absentéisme des agents. Il convient de rappeler ici qu'un programme volontariste de prévention de l'absentéisme a été lancé par la Direction de la Propreté et de l'Eau dès 2011 et a d'ores et déjà permis la baisse puis la stabilisation de ce phénomène.

S'agissant de la répartition des opérations de nettoyage, tout comme l'installation du mobilier de propreté ou les prestations de collecte, il convient de souligner que depuis 2009 et la mise en place du copilotage de la propreté, la Mairie de Paris a fait le choix de la proximité, afin de gagner en efficacité. Les Mairies d'arrondissement sont ainsi systématiquement consultées dans le cadre de l'implantation de nouveau mobilier urbain ou la mise en place de nouveaux services et sont invitées à fixer les priorités de nettoyage, de sensibilisation et de verbalisation, quartier par quartier, en lien avec les divisions locales de propreté. Le plan local de propreté est l'outil de ce copilotage entre la Mairie d'arrondissement et la division locale de propreté. En associant tous les acteurs concernés, la Mairie d'arrondissement et la division locale élaborent un plan reprenant les priorités de l'arrondissement et se fixent des objectifs pour un espace public plus propre.

L'élaboration des plans locaux de propreté s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de la propreté à Paris. Ces plans peuvent être révisés en fonction de l'évolution des situations et sont destinés à permettre une organisation et une adaptation des moyens au plus près du terrain. Il appartient aux Maires d'arrondissement de s'inscrire dans cette démarche.

Enfin, il est à noter que les commerçants souhaitant être dotés de davantage de bacs de collecte peuvent très utilement se rapprocher de la division locale de propreté pour en faire la demande.

Toutes ces informations ont été détaillées et rappelées au CICA par Mao PENINO.